

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	14 (1885)
Heft:	11
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réclamations, le conseil communal, pris d'un zèle inouï l'a retiré et l'a placé chez un chiffonnier habitant la même rue ??

Nous nous abstenons de tout commentaire.

Qu'on ne se figure pas que ce soient là des faits isolés. — Il en est bien d'autres encore.

Si les communes ne trouvent pas parmi leurs ressortissants des familles honnêtes qui veuillent se charger de l'éducation de ces pauvres abandonnés, qu'on les mette au moins dans un orphelinat. Il ne manque pas d'établissements de ce genre dans notre canton. C'est ainsi que tout dernièrement encore, M. le Rd abbé Torche a fondé à Montet un de ces utiles établissements présentant toutes les garanties possibles. Là, au moins, on s'occupe de l'éducation de ces pauvres orphelins abandonnés et certainement ces derniers y seront mieux que chez ces chefs de pension au cœur dur, qui spéculent sur la nourriture de ces malheureux.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE

De la Veveyse, 2 octobre 1885.

Tit. Rédaction du *Bulletin pédagogique*.

Monsieur le Rédacteur,

Le 17 septembre dernier, à 2 heures après midi, le corps enseignant de la Veveyse était réuni, au chef-lieu du district en conférence officielle.

Vu les avis nombreux et les importants conseils de M. l'Inspecteur, elle peut certainement être comptée parmi les plus fructueuses que nous avons eues dans notre arrondissement, pour autant que les recommandations si utiles qui nous ont été faites ne resteront pas lettre morte.

Après la lecture du protocole, on passe à l'ordre du jour, qui est le suivant :

- I. Observations sur les visites officielles du printemps ;
- II. Visite à l'exposition scolaire ;
- III. Directions diverses et avis pour l'école du soir.

Abordant le premier point, M. l'Inspecteur dit qu'il éprouve plus de satisfaction dans les visites du printemps que dans celles d'automne. Il rend hommage aux efforts de quelques instituteurs et institutrices qui ont travaillé activement pendant l'hiver dernier ; mais il se plaint par contre de plusieurs autres qui ne lui paraissent pas remplir leurs fonctions d'une manière conscientieuse. Les moyens d'émulation sont trop négligés.

Il fait observer, en outre, que dans un certain nombre d'écoles, il y a trop peu d'élèves au cours supérieur. La proportion varie dans le district du tiers au huitième de la totalité des élèves. A l'avenir, il faudra que partout le troisième cours renferme au moins le quart de tous les écoliers.

M. l'inspecteur Villard ne comprend pas l'entêtement de quelques maîtres à vouloir conserver plus de trois cours. « Je conçois, dit-il, qu'avec un système semblable, il y ait des instituteurs et des institutrices qui trouvent leurs fonctions trop pénibles. »

Il s'est aperçu, en outre, que dans plusieurs écoles, on ne commence à travailler sérieusement que lorsqu'on approche de l'époque de la visite. Il s'élève contre cette singulière manie de chauffer les élèves à blanc au dernier moment, en les accablant de devoirs à faire et de leçons à apprendre. A propos de tâches à faire à domicile, M. l'Inspecteur recom-

mande qu'un modèle soigné en soit donné chaque fois par le maître au tableau noir. C'est là une chose trop importante pour qu'on la néglige.

La seconde partie des tractanda concerne l'exposition scolaire. De même que l'année dernière, les travaux écrits lors de l'examen du printemps ont été exposés dans le local de l'école secondaire. Cette exposition, qui plaît généralement au corps enseignant, — puisqu'il en a demandé la continuation, — a pour but d'entretenir une saine émulation entre les diverses écoles.

Après avoir entendu les observations de M. l'Inspecteur sur les travaux de chaque école, nous nous transportons dans la salle de l'exposition, où nous avons constaté *de visu* le bien fondé des remarques qui viennent d'être faites.

Là, des sensations bien diverses s'emparent de nous : les uns voient avec beaucoup de satisfaction que leurs élèves ont travaillé de manière à leur faire honneur, tandis que d'autres s'aperçoivent avec plus ou moins de mécontentement qu'ils ont encore bien du chemin à parcourir pour atteindre au niveau d'instruction des meilleures écoles.

A la suite de cette visite, M. l'Inspecteur nous invite à émettre nos opinions soit sur l'exposition en général, soit sur les observations qu'il a consignées au bas des travaux des élèves.

M. Gabriel ouvre les feux et demande si, dans les dictées, l'on doit marquer plus d'une faute par mot.

M. l'Inspecteur est d'avis que, pour être juste, il faut compter toutes les fautes.

MM. Favre, Vallélian et Ruédin trouvent que l'on exige un peu trop pour ce qui regarde l'écriture.

M. l'Inspecteur, à qui on ne saurait contester le droit d'être exigeant en fait d'écriture, répond qu'il faut appliquer les principes de la calligraphie en écrivant en fin comme en écrivant en gros ; l'essentiel est que les élèves ne s'habituent pas à écrire trop petit. « Dans les écoles, dit-il, où mes avis ont été suivis à ce sujet, de grands progrès ont été réalisés dans cette branche durant le dernier semestre. »

M. Bæriswyl donne ensuite quelques explications sur l'état de son école.

M. Ruédin, amateur des comparaisons et des traits d'esprit, se demande pourquoi l'on accuse toujours l'instituteur de la faiblesse de ses élèves, tandis que le paysan n'est jamais suspecté d'être la cause des mauvaises récoltes qu'il fait.

M. le Secrétaire croit qu'il faut attribuer la note inférieure de l'orthographe à l'impulsion donnée depuis tantôt dix ans à la pédagogie fribourgeoise qui a relégué l'orthographe en rang secondaire.

Tel est aussi l'avis de *M. le Président* qui désire voir bientôt disparaître les fausses idées répandues à ce sujet, et redonner à l'orthographe la place qu'elle mérite.

M. Vallélian, qui aime la franchise des procédés, voudrait savoir si, à la veille de la visite, il est permis de faire passer un élève faible du cours supérieur au cours moyen et de porter à faux comme malades des élèves de même catégorie. — A bon entendeur, salut !

A cette question, *M. l'Inspecteur* répond que des faits semblables, par lesquels on trompe l'autorité scolaire, sont très répréhensibles, et qu'on veillera à ce qu'ils ne se produisent plus.

Remise est faite par écrit des observations critiques du syllabaire analytico-synthétique.

Passant au troisième objet des tractanda, *M. le Président* nous donne divers avis et recommandations relatifs à la conduite de l'instituteur en

classe, ainsi qu'à l'examen du printemps prochain. Je les résume comme suit :

a) Eviter de rudoyer les élèves, de leur faire des sermons inutiles et sans fin, de critiquer les parents, de dévoiler leurs défauts en présence des enfants. Tout autre doit être le rôle des éducateurs de la jeunesse; mais il en est qui, par leurs procédés grossiers, ne savent que se rendre odieux aux yeux des populations.

b) Ne pas donner congé à son école sous prétexte que, pour différentes raisons, une partie des élèves sont absents. N'y aurait-il qu'un seul enfant présent, l'instituteur doit faire sa classe.

c) Ne pas se laisser rebuter par des difficultés qu'on rencontre en si grand nombre dans l'exercice de ses fonctions; relever son courage en s'inspirant des sentiments religieux, les seuls capables de nous faire éviter le dégoût si nuisible au progrès dans l'enseignement. Comment les élèves aimeront-ils l'école si le maître s'y ennue ?

Les cinq cahiers de la nouvelle méthode d'écriture de Guilloud seront parcourus par tous les cours durant le prochain semestre. Tous les élèves du cours inférieur seront, à la rentrée, pourvus du *Livre de lecture, 1^{er} degré*, et la lecture sera enseignée conformément au *Guide du maître*. A la visite du printemps une dictée orthographique sera aussi faite au cours moyen.

M. l'Inspecteur désire aussi que les élèves ne soient pas surchargés de devoirs à domicile. « Que l'on donne peu, afin de pouvoir exiger une écriture soignée. »

En présence des nombreux dangers qu'offre à nos jeunes gens la fréquentation de l'école dite de perfectionnement, et des plaintes aux-quelles elle donne lieu de la part des parents et du public en général, M. l'Inspecteur se demande s'il ne serait pas possible de tenir ce cours dans l'après-midi du jour de congé hebdomadaire. Quelques membres de la réunion formulent diverses objections, entre autres celle que dans plusieurs localités les salles d'école sont utilisées ce jour-là pour les leçons de catéchisme. M. Villard tient beaucoup à ce que cette désirable innovation soit tentée partout où elle paraîtra praticable, et prie les instituteurs d'en faire l'essai.

Ainsi s'est terminée notre conférence. Plusieurs de nos collègues ont paru s'offenser de certaines observations de M. l'Inspecteur. Nous estimons qu'ils ont tort, car dans tout ce qu'il nous a dit, M. Villard n'a certainement eu en vue que le progrès des écoles et le bien des instituteurs. Soyons heureux d'avoir comme supérieur un homme qui ne nous aveugle pas sur nos fautes et nos défauts, en nous accablant de compliments, plus agréables sans doute à recevoir que des reproches, mais qui sont moins souvent l'expression de la vérité !

Châtel-Saint-Denis, 4 octobre 1885.

Le Secrétaire, Ih. Duc, *instituteur*.



Réunion de la Société pédagogique vaudoise

Le vendredi 25 septembre, les trains du matin emmenaient à Lausanne près de cinq cents instituteurs et institutrices qui allaient assister au temple Saint-Laurent, à la réunion bisannuelle